



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-45
DU JEUDI 25 MAI 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Développement Économique – Immobilier d'entreprises – Signature d'un bail dérogatoire avec Madame FRÉTARD

La mise en service des ateliers (composés d'une cellule de 187 m² et de deux cellules de 286 m²) implantés sur la Zone d'Aménagement Concerté de Laboutarié conduit à présent à devoir contracter des baux dérogatoires encadrés par l'article L. 145-5 du Code de commerce avec chacun des bénéficiaires.

Afin de permettre à Madame Marie FRÉTARD, Auto-entreprise FIL'USINE, de développer son activité dans le secteur de la couture (dont notamment confection de toiles pour des structures itinérantes et des chapiteaux), il est proposé de signer avec cette entrepreneuse un bail dérogatoire au code du commerce.

Ainsi, le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit bail avec Madame FRÉTARD.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn